

**AVACAH**

Construisons pour tous

**Rapport  
d'activités  
2021**

# Rapport d'activités 2021

---

## **Mot de notre présidente, Mme Eva Otero, lors de l'Assemblée générale le 10 mai 2022**

Les membres du bureau, du comité et moi-même sommes très heureux de vous accueillir à notre assemblée générale 2022 - Merci à vous tous de votre présence ce soir et de votre soutien en tant que membres de l'AVACAH.

Depuis le début de la pandémie, nous avons - comme vous tous - dû nous adapter à une toute nouvelle situation et nous avons essayé d'être efficaces à distance, autant entre les collaborateurs du bureau qu'avec les services extérieurs. Aujourd'hui, nous osons constater que ceci ne s'est pas si mal passé, avec notamment l'accès aux projets mis à l'enquête sur la plateforme virtuelle de la CAMAC - Centrale des autorisations en matière de construction - en ce qui concerne le travail quotidien des collaborateurs du bureau. Quelques visites de contrôle de projets terminés pour lesquels l'AVACAH est intervenue ont également pu se faire.

Les sensibilisations aux handicaps physique et sensoriel auprès de la population à l'aide du matériel de notre remorque "Virevolte" se sont bien sûr faites rares, et cela nous a beaucoup manqué.

Nous espérons que les rencontres professionnelles et privées puissent maintenant continuer à se dérouler comme le décrit si bien le nouveau terme de notre vocabulaire - en présentiel !

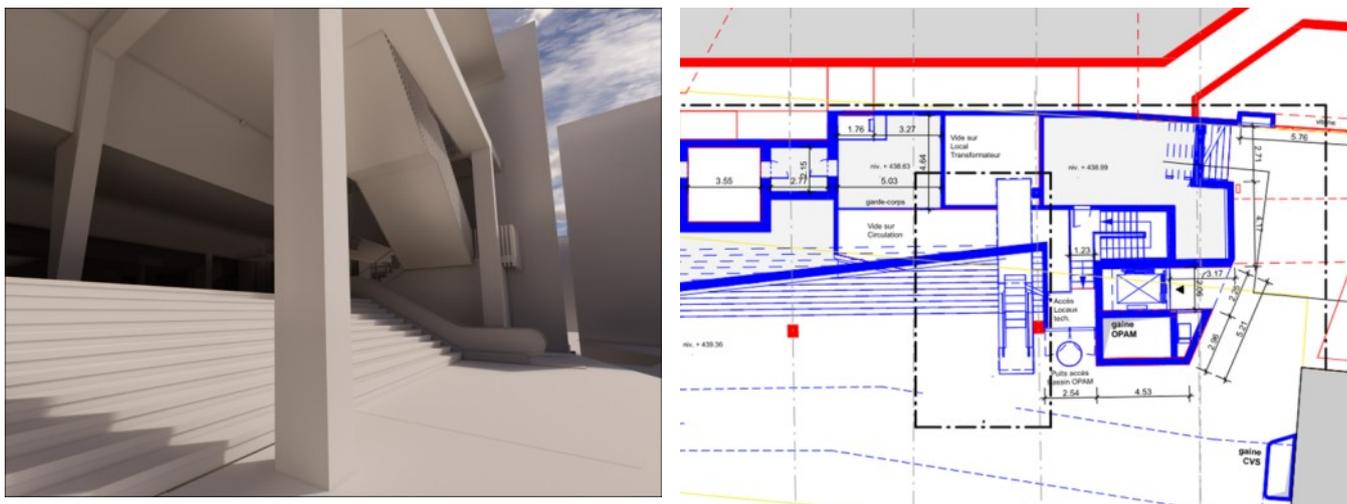
Je vous souhaite un agréable moment ce soir et vous remercie de votre attention.

# Aperçu de nos activités en 2021

## Gare de Lausanne

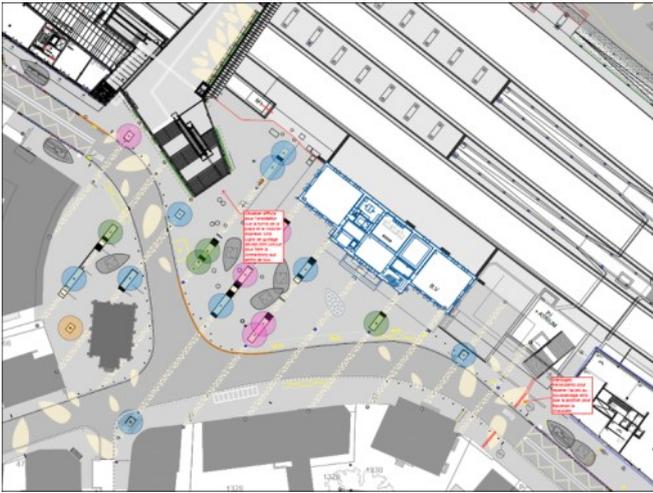


Nous avons pu examiner les dernières modifications qui ont été apportées suite à la convention que le Centre suisse avait passé avec les CFF et l'OFT, notamment les derniers points encore en suspens : Est-ce que l'on aurait bien l'ascenseur à la sortie de la gare au bas de l'Avenue Ruchonnet, car au départ le projet ne prévoyait pas d'ascenseur ? Des négociations ont eu lieu avec les propriétaires de ce bâtiment pour que cela devienne une zone de sortie pour la place en sous-sol de la gare. Cet ascenseur dessert à la fois le niveau du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) et le niveau du bas de l'Avenue Ruchonnet.



L'ascenseur au sud-est de la gare qui arrive sur la Place des Saugettes : dans le projet qui avait été approuvé, cet ascenseur ne descendait pas jusqu'en bas - on était obligé de prendre la rampe depuis la Place des Saugettes pour aller jusqu'au passage sud, où l'on pouvait prendre l'ascenseur. Une solution a été trouvée pour que cet ascenseur desserve la Place des Saugettes sur le côté. Passablement d'escalators ont été rajoutés à des endroits où à l'origine il n'y avait que des escaliers ou des ascenseurs (ceci pour améliorer les flux).

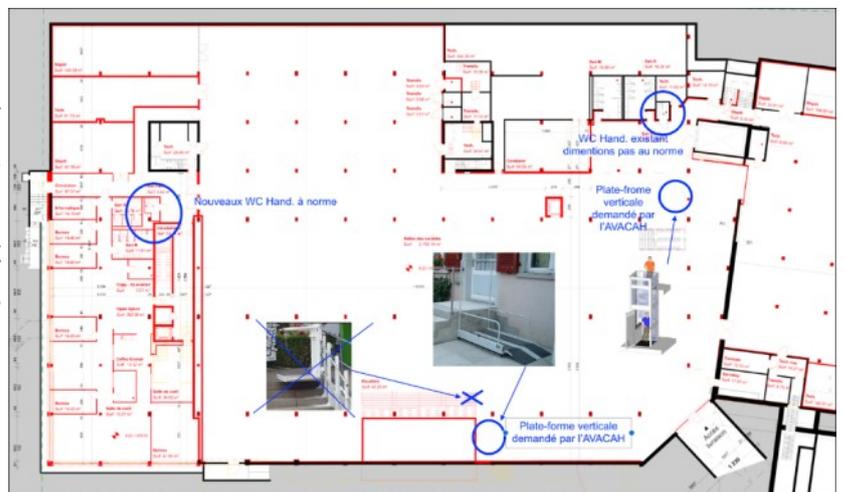
## Place de Gare, Renens



Une place très compliquée; nous avons eu des contacts pour les lignes de guidage au niveau du passage supérieur de la passerelle "Rayon vert"; les lignes de guidage ont été faites sur cette passerelle, mais nous en aurions voulu aussi sur la place elle-même. Une fois que les travaux de la Place de la Gare seront terminés, nous réexaminerons la nécessité d'en ajouter. Cette place est très organique et pour les personnes avec une canne blanche c'est très difficile de trouver des points de repère pour pouvoir s'y déplacer. Il n'y a p.ex. rien qui signale que l'on va traverser la fontaine ! Des lignes de guidage signalent par contre bien le parcours jusqu'aux escaliers ainsi qu'aux ascenseurs.

## Transformation du 2m2c - Montreux Music & Convention Centre

Nous avons fait une intervention, car une nouvelle sortie est créée du côté des quais en bas, où il n'y avait pas d'accès aux personnes handicapées. Nous avons demandé plusieurs plateformes et le projet a été modifié. Plusieurs WC handicapé ont également été mis aux normes.



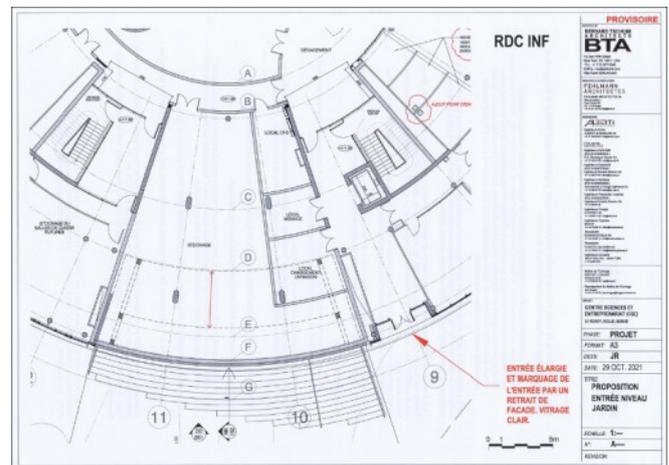
## Théâtre du Jorat, Mézières



Le nouveau bâtiment qui est ajouté sera bien accessible et les extérieurs seront améliorés (actuellement gravier impraticable en fauteuil roulant). Par contre, il n'y aura que 4 places pour personnes handicapées à l'intérieur, alors que par rapport au nombre de places dans le théâtre il devrait y en avoir 8. C'est entièrement un monument historique et l'on ne peut pas tellement modifier les rangées en bois.

Une boucle magnétique pour malentendants sera ajoutée dans cette zone.

## Château le Rosey, Rolle



L'AVACAH est intervenu pour ce nouveau bâtiment Centre Sciences et Entrepreneuriat (CSE) au Château du Rosey.

L'accès se fait par de grands escaliers extérieurs; l'entrée est une petite entrée de côté, que nous avons réussi à améliorer, car le projet d'origine était beaucoup plus discret, où il fallait passer par un couloir intérieur pour prendre un ascenseur secondaire.

Maintenant tout le monde arrive au même endroit.

## Projet rue de la Gare - rue du Sablon, Morges



Deux rencontres ont eu lieu avec les ingénieurs; ceci est aussi un projet de rue piétonne très organique, où le bord des façades ne peut plus être utilisé pour se guider par les personnes avec une canne d'aveugle. Le projet contenait des endroits avec des cunettes en pavé, mais qui ne correspondaient pas à des lignes que l'on pouvait suivre. Le tracé des éléments constructifs a été amélioré de sorte que des lignes de guidage ne soient pas nécessaires. En cas de besoin, des éléments tactilo-visuels pourront être ajoutés ponctuellement par la suite.

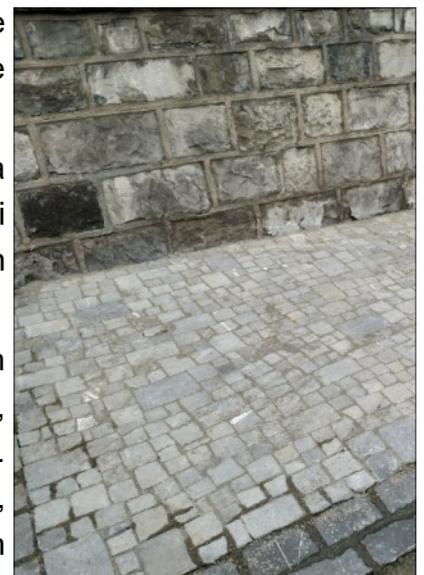
## Rue Près-du-Marché, Lausanne



La commune devait choisir entre deux solutions de pavés : une mauvaise et une moins mauvaise !

Toutefois, une bande goudronnée a été faite au centre du pavage, ce qui permet de rouler facilement en fauteuil roulant.

La solution finale est assez bien faite : Mme Monique Cosandey, membre de l'AVACAH, ainsi que M. Pierre Kehrer, membre du comité, confirment que l'on peut aussi bien suivre avec une canne d'aveugle.



## Parc de la Légende, av. Jules-Gonin, Lausanne



Ce parc offre un conte illustré avec des sculptures et des textes également en Braille pour des personnes aveugles. La commune de Lausanne nous a consulté pour installer des lignes de guidage depuis les deux arrêts de bus Cécile jusqu'au départ du parcours dans le parc. Mme Monique Cosandey et M. Pierre Kehrer font partie du Groupe Accessibilité Piétons (GAP) de Lausanne et ils ont été consultés pour ce parc, qui à l'intérieur ne possède pas de lignes de guidage pour aller d'une sculpture à l'autre. Par contre, on peut suivre la bordure du gazon. Attention! La lecture en Braille se faisant sur des plaques en bronze, cela brûle les mains quand il fait chaud !

## Arrêts de bus LHand (loi sur l'égalité pour les handicapés)



Ici un arrêt à la Chaux avec une surélévation partielle à 22cm avec des bordures KSB - la bordure de trottoir spéciale qui permet aux roues du bus de bien s'aligner.

Nous avons eu une rencontre avec des chargés de projet à la DGMR - Direction générale de la mobilité et des routes - qui voulaient nous présenter leur position par rapport à la priorisation pour la mise en conformité LHand des arrêts de bus du canton de Vaud. Leurs critères nous semblaient acceptables.

Tous les transports publics ne seront pas accessibles pour fin 2023, comme l'exigeait à l'origine la LHand, mais à terme on arriverait à 80-90% des arrêts de bus. Les critères sont de retenir tous les arrêts de bus où il y a plus de 5 montées par jour, ainsi qu'au moins un arrêt par village et tous les arrêts qui sont à moins de 300m d'un établissement médico-social, d'une clinique ou d'un hôpital.

## Zone de baignade, Ouchy



Système de mise à l'eau à la plage de Promenthoux.  
Constructeur M. Laurent Monnard, Prévèreges,  
079 350 95 67 / ml.lift@bluewin.ch

M. Pierre Kehrer et notre délégué technique Jean-Michel Péclard sont allés voir cette zone. Nous avons demandé qu'il y ait un accès au lac avec une plateforme ou une rampe, mais les deux étaient beaucoup trop chères. M. Kehrer signale que la descente avec l'échelle demande beaucoup de force dans les bras.

Chaque fois que des accès au lac sont créés, nous demandons toujours une mise à l'eau, la solution idéale se trouvant à la plage de Promenthoux à Prangins, où la personne peut soit descendre avec un fauteuil roulant adapté à l'eau, soit faire un transfert sur le siège rabattable de la plateforme (coût environ Frs. 50'000.-) Celle-ci est la seule plateforme sur le Lac Léman et souvent les communes nous demandent des renseignements, notamment récemment celles de Vevey et Collonge-Bellerive.

## Plateforme Grand-Chêne 4, Lausanne



Une entrée jusqu'alors inaccessible menant entre autres à des bureaux d'avocats et à un restaurant.

Nous avons fait opposition au projet de rénovation du restaurant concernant ce seul accès possible.

Suite à une séance sur place avec l'AVACAH, l'architecte, la responsable du dossier au service d'architecture de la ville de Lausanne et le représentant de la maison Baco-Högg, la gérance (PBBG SA) a accepté d'investir dans cette plateforme. Les escaliers et la façade protégés n'étaient pas modifiables pour installer une plateforme habituelle.

## Place du Motty, Ecublens



L'AVACAH est intervenue suite aux plaintes de personnes qui ont failli tomber dans ces marches très étroites (- 25cm / "de préférence" 28cm selon la norme SIA 500) et non marquées, alors qu'il y avait de la place pour les faire plus larges.

Il y a une rampe qui fait le tour de ces marches qui se terminent en sifflet.

s ia		AG SIA 500		N293
schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein société suisse des ingénieurs et des architectes società svizzera degli ingegneri e degli architetti swiss society of engineers and architects		Collage Umfrage SIA 500 2019		14.01.2021
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Nr.	Thema / Thème Ziffer / Chiffre	Kommentar: Commentaire		Kommentar AG SIA 500: Commentaire AG SIA 500
		Wir gehen ausserdem davon aus, dass sich aus der Rechtsprechung zu „das Behindertengleichstellungsgesetz betreffende Urteilen ebenfalls die eine oder andere Präzisierung ableiten lässt. Wir denken dabei insbesondere an die Erneuerung von Liegenschaften, bei denen die Frage der Verhältnismässigkeit geprüft werden muss. Die Norm in ihrer aktuellen Form ist stark auf Neubauten ausgerichtet, sollte u.E. aber auch Aussagen für die Erneuerung von Liegenschaften enthalten.  Sollte aufgrund der Rückmeldungen der angeschriebenen Organisationen eine Revision der Norm in Angriff genommen werden, möchten wir auf unser Schreiben vom 22. März 2019 an Hr. Martino, beim SIA Generalsekretariat Leiter des Fachbereichs Normen, verweisen und bitten Sie, unsere Empfehlung für die Neubestellung der Normenkommission zu berücksichtigen.		
03	#04	C'est probablement prévu, mais il faudrait une nouvelle version qui prend tous les correctifs et toutes les interprétations. Notre expérience nous montre que beaucoup de concepteurs ignorent l'existence des correctifs et interprétations. D'ailleurs, au sujet des correctifs:  1. En français, il y a trois correctifs, en allemand, il y en a quatre, le premier correctif en allemand n'existant pas en français ; en italien, il n'y en a qu'un. Par exemple, le correctif relatif au point 3.3.3 SIA 500:2009, en français c'est « Espaces libres devant les portes battantes », qui devient dans le C2 d'octobre 2013 « Espaces libres devant les portes ». En allemand, c'est le C3 d'octobre 2013 „Freiflächen vor Drehflügeltüren“ qui devient „Freiflächen vor Türen“. Ceci semble être dû au fait que la SIA 500:2009 en français reprend déjà les corrections apportées par le correctif C1_2009 allemand ; 2. A noter cependant que la correspondance n'est pas toujours exacte. Ainsi et p.ex., le point 3.7.2 SIA 500:2009 est corrigé dans les C1 (juin 2011) et C2 (octobre 2013) français, mais pas dans le C2 (juin 2011) en allemand, uniquement dans le C3 (octobre 2013) en allemand ; 3. A noter également qu'une correction ne concerne que la version française - Correctif C1 de juin 2011, points 3.4.8.  Tout ceci nuit à la compréhension et crédibilité de la norme et à la qualité finale des projets selon la zone géographique.		A
04	#04	« De préférence »	Supprimer cette possibilité. Notre expérience montre que souvent « de préférence » est utilisé comme excuse pour ne pas suivre la prescription.	C1: Der Begriff ist fester Bestandteil der Konzeption der Norm.
05	#05	Allgemein	Integration der Korrigenda in den Normtext	B1
06	#06		Die visuellen Präzisionen im Kapitel 4 zu den Beschreibungen der "Anordnung der ... Lichtquellen" wie es zbsp. im Kapitel 3 einfach erklärt ist mit den Markierungen auf den Treppen. (Eingabe wurde seitens KH widerrufen)	A; Erläuterung im Anhang D werden auf

(1) Kommentar-Nr. / numéro du commentaire

Seite 4 von 25

S:\110\_Normen\_Ordnungen\30\_Kommissionen\32\_CHKO\401-500\500-prs\Arbeitsgruppe AG SIA 500\Sitzungen\42\_Sitzung01+21\_2021-01-14\ProtokollN293\_AG\_SIA500\_Collage\_Umfrage\_SIA500\_mitKomm148-xxx\_2021-01-14.docx

## Révision SIA 500

Cette révision partielle consistera principalement à intégrer les correctifs qui ont déjà été faits + améliorer certains points dans la norme actuelle. Un groupe dont fait partie notre délégué technique Frank Henry, se réunit régulièrement à Zürich.

## Révision LATC

Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

Nous avons été consultés pour la partie construction et avons fait plusieurs remarques; nous verrons si elles seront prises en compte; cette révision n'est pas encore passée au Grand Conseil.

Version 2018 avec nos amendements en jaune	Version 2019 actuelle mise en consultation
<p><b>TITRE VIII → POLICE DES CONSTRUCTIONS</b></p> <p><b>Art. 6 → Elimination des obstacles architecturaux</b></p> <p>1 Les nouvelles constructions et installations qui sont ouvertes au public, servent à l'activité professionnelle ou à l'habitat collectif, doivent être accessibles sans difficulté aux personnes handicapées. <b>Les normes professionnelles sont applicables. Le règlement fixe les détails.</b></p> <p>2 L'alinéa précédent est applicable en cas de transformation ou d'agrandissement de bâtiments existants, sauf s'il engendre des frais disproportionnés.</p>	<p><b>TITRE VIII → POLICE DES CONSTRUCTIONS</b></p> <p><b>Art. 7 → Elimination des obstacles architecturaux</b></p> <p>1 Les nouvelles constructions et installations qui sont ouvertes au public ou qui servent à l'activité professionnelle ou à l'habitat collectif, doivent être accessibles sans difficulté aux personnes handicapées. Le règlement fixe les mesures nécessaires et précise les bâtiments concernés.</p> <p>2 L'alinéa précédent est applicable en cas de transformation ou d'agrandissement de bâtiments existants, sauf s'il engendre des frais disproportionnés.</p>
<p><b>TITRE IX → PERMIS DE CONSTRUIRE, DE DÉMOLIR ET AUTORISATION PRÉALABLE D'IMPLANTATION</b></p> <p><b>Chapitre 1 → Principes</b></p> <p><b>Art. 12 Nécessité d'un permis de construire ou de démolir</b></p> <p>1 La réalisation, la démolition, la transformation, ainsi que le changement d'affectation significatif d'un point de vue de la planification ou de l'environnement de toute construction ou installation au sens de l'art. 22 al. 1 LAT doit faire</p>	<p><b>TITRE IX → PERMIS DE CONSTRUIRE, DE DÉMOLIR ET AUTORISATION PRÉALABLE D'IMPLANTATION</b></p> <p><b>Chapitre 1 → Principes</b></p> <p><b>Art. 11 Nécessité d'un permis de construire ou de démolir</b></p> <p>1 La réalisation, la démolition, la transformation, ainsi que le changement d'affectation de toute construction ou installation au sens de l'art. 22 al. 1 LAT doit faire l'objet d'un permis de construire ou de démolir délivré par la</p>

# Visites de contrôle

## Vaudoise Arena, Malley



Suite à leur demande, Frank Henry s'est rendu sur place avec les responsables du bureau d'architecture Pont12, notamment pour la porte du parking qui est souvent poussée par le vent, ce qui casse le système d'ouverture. La plupart des portes ont des fermes-porte trop durs, qu'ils vont revoir ou motoriser.

Les architectes se sont mis en fauteuil roulant et se sont rendu compte de la difficulté d'employer la rampe à 6% de pente pour traverser toute la place.



## Maison de l'Écriture, Montricher

A la réception du projet d'origine nous avons demandé des WC handicapés, qui ont été réalisés.

Maintenant le projet est de changer l'affectation de la cafétéria en restaurant, mais le WC handicapé qui existait a entre temps été transformé en deux petits WC.

L'autre WC handicapés se trouve à un niveau plus bas et il faut traverser toute une série de couloirs où l'on ne

peut pas aller tout seul dû aux expositions. L'AVACAH a dit que ceci n'est pas acceptable, car la suppression du WC handicapés a été faite sans mise à l'enquête.

La commune prendra la décision finale.

## Stade de la Tuilière, Lausanne



Nous pensons que tout était bien fait, mais suite à l'appel d'un spectateur en fauteuil roulant, il s'avère que les places dans les gradins pour les personnes handicapées, à part les places VIP tout en haut, sont souvent obstruées par des gens qui se mettent debout devant et cachent la vue. Même en demandant le dégagement auprès du personnel sur place, rien ne se fait. On se demande maintenant si ces places pourront être déplacées devant, ou bien si des zones interdites devant peuvent être indiquées, mais en même temps ce sont des chemins de fuite. Nos délégués techniques retourneront sur place.

---

## Piscine intercommunale des Chavannes, Cossonay



Pascale Chauvet et Jean-Michel Péclard ont contrôlé cette construction neuve, où les accès sont bien adaptés : portique pour fauteuil roulant devant l'ascenseur qui descend à la piscine, vestiaire adapté aux handicapés, WC-douche adapté, escalier ainsi qu'un système de mise à l'eau pour descendre dans le grand + le petit bassin. Quelques petits éléments manquaient, tels que des barres d'appuis dans les WC et vestiaires adaptés, ce qui a été modifié

---

## Logements protégés, chemin du Levant, Chavornay



Pascale Chauvet et Mme Jocelyne Guignet ont visité ce projet communal assez bien adapté : places de stationnement et entrées des appartement abritées sous le bâtiment, les appartements avec accès au balcon et grandes salles de bains.

Différents services de santé s'y trouvent et un EMS est également prévu.

---

## Funiculaire Cossonay-Penthalaz



Complètement refait, avec notamment des lignes de guidage menant aux entrées. Le bus peut faire des dépôts, il y a une place de stationnement adaptée juste à côté et les accès sont directs.

## Cheminement Les Bioux — L'Orient, Vallée de Joux



Inauguré en 2008, l'AVACAH a rapidement demandé de petites rampes afin de pouvoir franchir un endroit coupé par un chemin agricole, puis des zones de rencontre pour pouvoir aisément se croiser en fauteuil roulant. Nous avons contacté la commune du Chenit dernièrement suite à une rencontre spontanée avec Mme Mouna Abbad, membre du comité.

La promesse d'aménagement est orale, mais certifiée avant l'été 2022.

# Sensibilisations

Architecture  
sans obstacles  
www.architecturesansobstacles.ch  
Le centre spécialisé suisse



**«Architecture sans obstacles»**  
> Cours d'introduction 15 et 16 septembre 2021,  
Musée olympique, La Galerie, Lausanne

Organisé chaque année par notre organe faitier "Le Centre spécialisé suisse", ce cours s'est donné pour la première fois dans le Musée Olympique.

Les participants sont en général des architectes, des ingénieurs et des techniciens communaux.

Frank Henry présente la partie constructions publiques de la norme SIA 500.

Ce musée contenant déjà des obstacles - rampes et autres - nous n'avons dû prendre que nos fauteuils roulants.



## Plein Soleil - CFF Login agents de transports publics

Sensibilisation organisée (pour la deuxième fois) pour des personnes en formation, à la demande des CFF-Login et dans les locaux de Plein Soleil / Institution de Lavigny.



**Un chaleureux MERCI à tous les membres ainsi qu'au comité pour leur appui et soutien !**

**Le bureau**